

État du poste (VAC / OCC / ANN)	Nom légal	Matricule	Statut (P / R / Essai)	Andenneté officielle au 30 juin 2022	22-23 Nombre d'heures	23-24 Nombre d'heures	Premier jour travail 2022-2023	Premier jour travail 2023-2024	Remarques (à titre indicatif seulement)
OCC	Thibault Maryse	17246	P	200107	7,86	6,25	08-sept. 22	7 sept. 23	<p>23-24: Place de l'Éveil (1 gr.) + Petit Prince (1 gr.)+ Bois-Joli (1 gr.)= 3 groupes</p> <p>22-23: Place de l'Éveil (1 gr.) + Châtelaine (1gr.)+ Bois-Joli (2 gr.) = 4 groupes</p> <p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p> <p>23-24: Bois-Joli (4 groupes)</p> <p>22-23: Petit-Prince (1 gr.) + Beausoleil (3 gr.)= 4 groupes</p> <p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p>
OCC	Chênevert Anne	27103	P	070819	7,86	7,86	08-sept. 22	7 sept. 23	<p>23-24: Arc-En-Ciel (2 groupes)</p> <p>22-23: Boisé (1 groupe) + Arc-en-Ciel (1 groupe) = 2 groupes</p> <p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p> <p>23-24: Trivent (4 groupes)</p> <p>22-23: Trivent = 4 groupes</p> <p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p>
VAC	Vacant	Vacant	Vacant	-	4,63	4,63	08-sept. 22	7 sept. 23	<p>23-24: Cap-Soleil (2 groupes)</p> <p>22-23: Cap-Soleil (4 groupes)</p> <p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p>
VAC	Vacant	Vacant	Vacant	-	7,86	7,86	08-sept. 22	7 sept. 23	<p>23-24: Parc-Orléans (2 groupes)</p> <p>22-23: Parc-Orléans = 3 groupes</p> <p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p>
VAC	Vacant	Vacant	Vacant	-	6,25	4,63	08-sept. 22	7 sept. 23	<p>23-24: Cimes (2 groupes)</p> <p>22-23: Cimes (3 groupes)</p> <p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p>
VAC	Vacant	Vacant	Vacant	-	6,25	4,63	08-sept. 22	7 sept. 23	<p>23-24: Montagnac (2 groupes)</p> <p>22-23: Montagnac (2 groupes)</p> <p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p>
VAC	Vacant	Vacant	Vacant	-	4,63	4,63	08-sept. 22	7 sept. 23	<p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p>

Éducateur en service de garde - 4284

2023-2024

P / ai)	Ancienneté officielle au 30 juin 2022	22-23 Nombre d'heures	23-24 Nombre d'heures	Premier jour travail 2022- 2023	Premier jour travail 2023- 2024	Remarques (à titre indicatif seulement)
t	-	3,02	3,02	08-sept. 22	7 sept. 23	<p>23-24: St-Édouard (1 groupe) 22-23: St-Édouard = 1 groupe Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.) n.b.: poste à combiner obligatoirement avec un autre poste (minimum 2 groupes)</p> <p>23-24 : Beausoleil (3 groupes) 22-23: Bois-Joli (2 groupes) Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p> <p>23-24: Primerose (1 groupe) 22-23: Primerose était jumelé à Sous-Bois Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.) n.b.: poste à combiner obligatoirement avec un autre poste (minimum 2 groupes)</p> <p>23-24: St-Michel (2 groupes) 22-23: St-Michel (2 groupes) Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p> <p>23-24: Harfang-Des-Neiges (4 groupes) 22-23: HDN (4 groupes) Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p> <p>22-23: Line Galarneau libère la classe d'emploi 23-24: Ribambelle (2 groupes) 22-23: Ribambelle = 3 groupes Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p> <p>23-24: Châtelet (2 groupes) 22-23: Châtelet (3gr.) + Oasis (2 gr.) = 5 groupes 22-23: Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p>
t	-	4,63	6,25	08-sept. 22	7 sept. 23	
t	-	7,86	7,86	08-sept. 22	7 sept. 23	
t	-	6,25	4,63	08-sept. 22	7 sept. 23	
t	-	9,47	4,63	08-sept. 22	7 sept. 23	

État du poste (VAC / OCC / ANN)	Nom légal	Matricule	Statut (P / R / Essai)	Ancienneté officielle au 30 juin 2022	22-23 Nombre d'heures	23-24 Nombre d'heures	Premier jour travail 2022-2023	Premier jour travail 2023-2024	Remarques (à titre indicatif seulement)
VAC	Vacant	Vacant	Vacant	-	6,25	4,63	08-sept. 22	7 sept. 23	<p>23-24: Sous-Bois (2 groupes)</p> <p>22-23: Sous-Bois (1 gr.)+ Primerose (2 gr.)= 3 groupes</p> <p>Postes compatibles à confirmer : postes vacants sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.)</p>
VAC	Vacant	Vacant	Vacant	-	-	3,02	-	7 sept. 23	<p>23-24: Oasis (1 groupe)</p> <p>postes compatibles à confirmer sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.) n.b.: poste à combiner obligatoirement avec un autre poste (min. 2 groupes)</p>
VAC	Vacant	Vacant	Vacant	-	-	3,02	-	7 sept. 23	<p>23-24: Boisé (1 groupe)</p> <p>postes compatibles à confirmer sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 gr.) n.b.: poste à combiner obligatoirement avec un autre poste (min. 2 groupes)</p>
VAC	Vacant	Vacant	Vacant	-	-	3,02	-	7 sept. 23	<p>23-24: De l'Anrage (1 groupe)</p> <p>postes compatibles à confirmer sous condition horaire et dispo des locaux (max. 6 groupes) n.b.: poste à combiner obligatoirement avec un autre poste (min. 2 groupes)</p>

